

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24015CCAS
Séance du 27 juin 2024 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 17/06/2024

Date d'Affichage
Le 18/06/2024

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 01/07/2024

Présents :

Membres élus :

Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie ESCORISA GRIMAUD, Marie-Thérèse FRAYSSINET,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Michel CUPOLI, Bruno VICTORIA, Boualem MEGUENNI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Aide aux loisirs pour l'année scolaire 2024/2025

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré, décide la mise en place d'une aide aux loisirs pour l'année scolaire 2024/2025 pour les enfants domiciliés sur la commune et fréquentant le Centre de Loisirs de l'Association Espace Jeunesse.

Une aide est réservée aux familles dont le Quotient Familial est inférieur à 500 :

✓ **montant de l'aide ➡ 30 € par enfant**

La liste des familles dont les enfants fréquenteront le centre de loisirs durant l'année scolaire 2024/2025 sera transmise par l'Association Espace Jeunesse et la participation sera versée sur présentation de la facture directement à l'association citée ci-dessus.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 27 juin 2024

La Vice-Présidente,

Agnès BRU



La secrétaire de séance,

Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.